

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Nouvelle-Aquitaine		
Sur proposition du Conseil Scientifique Territorial de Limoges		
Catégorie : Espaces protégés		Source de la saisine : Région N-A
Date de dépôt : Sans Objet	Date d'examen : 11/05/2021	
Décision n°2021-12		
Date de validation officielle : 11/05/2021	Objet : AVIS  <b>Avis sur le plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale (RNR) de la Haute-Vallée de la Vézère (19)</b>	Vote ----- Présents : 11 Représentés : 17 ----- Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

## Contexte de la demande

Implantée sur le plateau de Millevaches en Corrèze, sur les communes de Saint-Merd-les-Oussines et Tarnac, la réserve naturelle régionale de la haute-vallée de la Vézère (délibération du Conseil Régional du 20 novembre 2015) présente une surface de 196,3 ha et est gérée par le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine (CEN N-A).

Il s'agit du premier plan de gestion présenté au CSRPN qui couvrira la période 2021 – 2025.

C'est un site exceptionnel à l'échelle régionale, par sa situation sur la frange occidentale du Massif Central, la forte représentativité de milieux ouverts, tourbeux ou secs, et espèces menacés régionalement et/ou raréfiés sur le Plateau de Millevaches.

Un effort de compilation de la connaissance existante a été porté pour la réalisation de ce premier plan de gestion de la réserve. Il dresse une liste de 46 habitats naturels et 1093 espèces. Ce diagnostic a mis en évidence des nécessités d'actualisation ou approfondissement de la connaissance en fonction des groupes taxonomiques. La typologie et la cartographie des végétations doivent notamment être révisées en priorité.

Deux enjeux ont été identifiés : la fonctionnalité de l'hydrosystème et des zones humides et la mosaïque d'habitats terrestres oligotrophes.

Le plan de gestion comporte 5 objectifs à long terme (OLT) contenant chacun un ou plusieurs objectifs opérationnels (OO) composés d'opérations :

- OLT 1 : améliorer la fonctionnalité de l'hydrosystème et des complexes tourbeux (7 OO) ;
- OLT 2 : conserve la mosaïque d'habitats oligotrophes remarquables à dominante ouverte (5 OO) ;
- OLT 3 : optimiser la gestion de la réserve (7 OO) ;
- OLT 4 : accueillir, sensibiliser et développer l'ancrage local de la RNR (8 OO) ;
- OLT 5 : améliorer et valoriser les connaissances scientifiques (5 OO).

## **Examen du CSRPN,**

Le CSRPN note une connaissance historique forte sur cette réserve (plus de 1100 espèces) avec des groupes taxonomiques qu'il n'est pas habituel d'observer. Le diagnostic est très complet et les enjeux bien identifiés.

Il s'interroge néanmoins sur la bonne adéquation entre les moyens financiers et humains disponibles et les 43 opérations prioritaires du plan (sur les 63 au total).

Enfin, il note la volonté du CEN N-A d'agir aussi sur les milieux remarquables limitrophes de la réserve.

Il est demandé aux membres du CSRPN de voter sur le plan de gestion de la RNR Haute Vallée de la Vézère.

**Décision du CSRPN N-A : après délibération et vote, le CSRPN N-A formule un avis favorable (28 voix pour) au plan de gestion de cette RNR avec la remarque suivante : le CEN N-A devra apporter une vigilance sur la bonne adéquation entre les moyens humains et financiers disponibles et les 43 opérations prioritaires du plan.**

A Limoges, le 11 mai 2021.



Le Président du CSRPN Nouvelle-Aquitaine